

PLAN d'équipement scolaire de la Commune de Saint-Denis -
DEMANDE d'EMPRUNT à la CAISSE CENTRALE de la FRANCE d'OUTREMER.

Le MAIRE. - Vous ne vous étonnerez pas, mes collègues si je passe la parole à notre collègue, Damase LEGROS, ancien Inspecteur Primaire. Chargé de cette étude, il vous donnera lecture de son rapport.

M. LEGROS. - Mes chers collègues,

La question que nous allons aborder est très importante, en premier lieu à cause de son urgence, ensuite en raison de son utilité.

... avec une acuite sans égale signalée d'une façon parti-
lière par M. le Vice-Recteur et par la Haute Administration. Vous sa-
vez que nos écoles regorgent d'élèves et que malgré les nombreuses ba-
raques que nous avons construites un peu partout on a dû avoir recours
à des classes à mi-temps. Centrale et Joinville ont été même dans l'
obligation de refuser des élèves.

C'est pour essayer de faire face à cette situation alarmante
qu'une commission s'est tenue le 1er juillet 1957 sous la présidence
de Monsieur le Vice-Recteur.

Un programme d'implantation d'écoles répondant aux besoins
actuels et futurs de la Ville de Saint-Denis y a été élaboré dans ses
grandes lignes. (Soumis à l'approbation du Conseil Municipal il a été
adopté à l'unanimité dans sa séance du 19 Novembre 1957). Il s'agissait
à ce moment là d'un projet de constructions scolaires en dur à élever
dans les agglomérations: Camp Ozoux - Belle Pierre - Camélias - Deux
Canons - Bd Lancastel). Elles auraient coûté dans leur ensemble 150
millions environ et auraient demandé plusieurs années de travaux avant
de pouvoir être utilisées.

En 1958, une étude plus approfondie de la question a été fai-
te. Il a été reconnu que le terrain de Belle-Pierre exigeait des frais
élevés pour la construction d'une école. D'autre part, le terrain com-
munal du Bd Lancastel est trop exigü pour recevoir l'implantation d'
une école avec cour de récréation. Par ailleurs, vous savez tous que
le terrain de la S.I.D.R. aux "DEUX CANONS" avait été complètement
dévasté par le torrent. Il n'était plus question d'utiliser ces ter-
rains. Par contre, un terrain communal situé au Butor, face à la SEGEFOM
primitivement prévu pour l'Abattoir devenait disponible parce qu'après
bien des recherches on avait trouvé un terrain situé et tout à fait a-
approprié sur lequel va s'élever bientôt le nouvel abattoir.

A la suite d'un échange de vues que j'ai eu avec M. l'Inspec-
teur Primaire et M. le Directeur de l'Ecole Centrale, j'ai présenté
à M. le Maire un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.
Avec l'accord de M. le Vice-Recteur les points d'implantation des futu-
res écoles "type ECLAIR" ont été déterminés comme suit:

- 1°) une école de garçons de 6 classes au Camp Ozoux (emplacement de
l'école maternelle)
- 2°) un groupe scolaire de 12 classes (6 classes pour les garçons et
6 classes pour les filles) au butor sur le terrain communal, face
à la SEGEFOM;
- 3°) une école de filles de 4 classes sur l'emplacement de la Mairie
de Ste-Clotilde. Cette école sera complétée par une baraque de
deux classes devenue disponible à Ste-Clotilde;

4°) un groupe de 2 classes devant servir de réfectoire à la cantine de l'école Joinville.

Mais avant de demander à M. le Maire de passer la commande de ces écoles à la SEGEFOM, je me suis entouré de tous les renseignements susceptibles de faciliter notre tâche. Je m'empresse de vous dire que j'ai reçu de la part des services administratifs compétents le plus aimable accueil et des conseils judicieux. Auparavant, Monsieur le Préfet avec sa clairvoyance habituelle et un sens aigu des innovations pratiques avait signalé à MM. les Maires les avantages qu'offraient aux Communes ces constructions scolaires semi-provisoires "type ECLAIR". Elles peuvent se monter rapidement en deux mois au plus, présentent des garanties de solidité suffisantes et surtout sont agréées par le Ministère de l'Education Nationale et subventionnées par l'Etat.

Ces renseignements obtenus, j'ai demandé à M. le Maire de convoquer M. le Directeur de la SEGEFOM et ses Adjointes techniques et une commande de 24 classes pour l'implantation de 4 écoles énumérées ci-dessus fut passée. Les travaux ont commencé au début du mois de Juillet et seront terminés courant septembre.

Ils auront coûté environ 21 millions suivant détail estimatif annexé au dossier technique.

| | |
|---|--------------|
| Marché pour fourniture, transports et montage | 8.765.570.- |
| Travaux de maçonnerie | 7.559.415.- |
| Peinture | 3.300.000.- |
| 2 classes Joinville | 1.446.870.- |
| | <hr/> |
| Total | 21.071.855.- |

Pour le paiement de cette somme la Commune peut disposer de:

| | |
|---|-------------|
| Subvention de l'Education Nationale, environ | 4.100.000.- |
| Subvention probable de la Caisse départementale scolaire | 4.285.000.- |
| | <hr/> |
| Total | 8.385.000.- |

Il resterait à la charge de la Commune environ 13 millions. En inscrivant au budget supplémentaire de 1958 une somme de 6 millions la commune n'aurait plus à prévoir au budget de 1959, qu'une somme de 7 millions.

M. PAUS. - Quand est-ce construira-t-on une école à Belle-Pierre?

M. LEGROS. - Pour cette école je vous ai dit que par suite de la configuration du terrain et des gros travaux à effectuer, ce projet a été, de l'avis même des autorités compétentes, abandonné pour l'instant.

M. PAUS. - J'ai signalé un terrain propice, celui appartenant à M. ATEC-TAM.

M. LEGROS. - Oui, on pourrait trouver des terrains, seulement ce sont des terrains très accidentés.

M. GAUVIN. - Une fois toutes ces écoles construites, aurons-nous des institutrices et institutrices?

M. LEGROS. - Je vous répondrai, en vous répétant que ce programme de constructions scolaires a été établi avec l'accord des autorités compétentes et Monsieur le Vice-Recteur m'a donné l'assurance que toutes les écoles seront pourvues de maîtres.

M. GAUVIN. - On vient de construire, à Ste-Clotilde, une école comprenant 6 classes pour les garçons et 6 classes pour les filles, je me demande à servira la nouvelle école de filles.

M. LEGROS. - Mon collègue, l'école de Ste-Clotilde a été jusqu'à présent une école mixte. Depuis fort longtemps une école de fille distincte de celle des garçons s'imposait. Un arrêté ministériel publié au début de cette année vient de régler définitivement cette question. En accord avec M. le Vice-Recteur il a été décidé de réserver toute l'école de Ste-Clotilde pour les garçons et de construire une école pour les filles.

Voici maintenant, le programme de 1959.

Ce programme qui n'a pu être exécuté en 1958, faute de terrains communaux est basé sur les propositions présentées par Monsieur le Préfet de la Réunion dans une lettre circulaire à MM. les Maires, n° 703 III/3.

" Je vous serais très obligé de vouloir bien me faire connaître, si votre commune se trouve intéressée par le programme considéré et si vous désirez, qu'un certain nombre de classes vous soit réservé.

Dans l'affirmative, vous voudrez bien me préciser:

- 1°) le nombre de classes et le lieu, où ces classes seront implantées, en spécifiant, si le terrain appartient ou non à la Commune;
- 2°) s'il s'agit de classes nouvelles comportant la création de postes, ou bien de classes destinées à remplacer soit des locaux vétustes, propriété de la Commune, soit des immeubles en location,
- 3°) le type choisi ("Eclair" ou "Les Hauts") pour chaque groupe de 2 classes,
- 4°) le mode de financement prévu pour la couverture de la part communale.

Le programme 1959 comporte:

- 1°) aux CAMELIAS, un groupe scolaire comprenant 6 classes pour les garçons (classes nouvelles) et 6 classes pour les filles (destinées à remplacer les classes établies dans l'immeuble de la Sécurité Sociale en location rue Ste-Marie);
- 2°) au BUTOR, une école maternelle de 8 classes destinée à remplacer celle du Butor (immeuble en location);
- 3°) à BELLE PIERRE (pour mémoire)
- 4°) à la PETITE-ILE, dans la mesure des possibilités de l'administration une école mixte de 6 classes (classes nouvelles) à construire sur un terrain militaire qui serait mis à la disposition de la Commune.

Au total 26 classes environ, "Type ECLAIR".

La dépense totale pour les 26 classes serait de l'ordre de 22 millions. La part incombant à la Commune serait de 15 millions.

Pour la construction du groupe scolaire de 12 classes aux CAMELIAS et celle de 8 classes au BUTOR, l'acquisition de terrains est indispensable.

Des parcelles de terrains appropriés sont en vente:

- a) aux CAMELIAS (lotissement de M. Armand VIDOT) environ 5.000 m² au prix de 1.000 ₣ le m², prix à débattre (5.000.000);
- b) au BUTOR, Route Nationale (face à l'Hôpital St-Jacques), l'Agence KICHENIN vendrait une parcelle de terrain d'une superficie de 1.500 m² (ou plus s'il en est besoin) à 2.000 ₣ le m², prix à débattre.

En résumé, la Commune aura donc à supporter en 1959 une charge qui peut être évaluée comme suit:

| | | |
|--|-------|-------------|
| Financement du reste du programme de 1958, environ | | 7 millions |
| Financement du programme de 1959, environ | | 15 millions |
| Acquisition de terrains, environ | | 8 millions |

Au total, à prévoir 30 millions

environ qui pourraient être couverts par une partie des fonds Barangé et par un emprunt.

Je vous confirme, en terminant, que ce programme a reçu l'accord complet de M. le Vice-recteur et des services administratifs de la Préfecture et que d'autre part, M. le Directeur de la Caisse Centrale de la France d'Outre-mer avec qui j'ai eu un entretien est tout disposé à accorder à la Commune de St-Denis un emprunt qui pourrait, le cas échéant, être échelonné sur une dizaine d'années environ.

J'ajoute enfin, mes chers collègues que s'il est tout à fait naturel que les hommes de bonne volonté peuvent être divisés sur des questions politiques, religieuses et même philosophiques, ils arrivent toujours par s'entendre lorsqu'il s'agit de ce qui est bien, de ce qui est juste, de ce qui est utile. Or, je me sais et vous savez comme moi que dans une démocratie rien n'est plus utile que l'instruction donnée aux enfants du peuple. Je n'insiste pas, je sais que je parle à des concertis. C'est pourquoi, je suis persuadé que vous adopterez le programme des constructions scolaires que j'ai l'honneur de vous présenter./.

Le MAIRE. - Je souscris volontiers au programme présenté par le rapporteur.

M. PAUS. - Je pose une question au collègue LEGROS. Est-ce que ces constructions "ECLAIR" offrent suffisamment de garantie?

M. LEGROS. - Du moment que ce type "ECLAIR" a été adopté par le Ministère, subventionné par l'Etat, c'est qu'il offre des garanties suffisantes.

Le MAIRE. - Je mets aux voix le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Adopté à l'unanimité.

alors
M. LEGROS fait remarquer qu'il est nécessaire que le Conseil autorise le Maire à contracter un emprunt avec la Caisse Centrale pour la réalisation de ce programme.

LE MAIRE. - Je mets aux voix:

- 1°) l'autorisation de contracter avec la Caisse Centrale un emprunt à moyen terme de 25 millions de francs pour la réalisation de ce programme.

Adopté à l'unanimité.

- 2°) l'engagement d'inscrire chaque année, en priorité, au budget communal les ressources nécessaires, à l'amortissement de cet emprunt, intérêts compris.

Adopté à l'unanimité.

M. MESNIER. - Je demande qu'on vote des félicitations au collègue LEGROS pour l'excellent travail qu'il a fait.

A l'unanimité, le Conseil se rallie à la proposition de M. MESNIER.

Le MAIRE. - Je suis heureux d'adresser au rapporteur nos sincères félicitations.